



Probleme d'etat des lieux de sortie

Par **quartier**, le 19/09/2014 à 00:38

bonjour,

nous avons fait un etat des lieux de sortie le 29 aout pour le studio de notre fils

l'etat des lieux a ete fait par dictaphone par un huissier, celui de l'entree etait fait sur une feuille volante sans dicernement des pieces

a ce jour, nous n'avons toujours pas d'etats des lieux de sortie mais surprise la proprietaire nous demande pour plus de 3 800 euros de traveaux (sol lino a changer, reagrage sur un planché) alors qu'a l'entree sur notre etat des lieux il etait bien specifié que le sol etait taché, de plus elle nous demande de payer deux mois de loyer pour les traveaux et surprise on viens de voir une annonce ou notre studio et a louer de suite sans aucun changement de decors

nous avons aussi contacter l'huissier mais toujours pas d'etat des lieux que pouvons nous faire car je pense qu'il s'agit là d'une facon a recuperer des sous sans fondement !

Par **Lag0**, le 19/09/2014 à 07:49

Bonjour,

L'état des lieux par huissier a t-il été fait à frais partagés ou seulement sur demande du bailleur ? Dans le second cas, il est normal que l'huissier ne vous envoie rien car il n'envoie son constat qu'à la partie qui l'a mandaté.

En revanche, le bailleur, s'il veut vous mettre à charge des dégradations, doit lui vous le

communiquer puisque toute retenue doit être justifiée.

Les seules éventuelles remises en état qui peuvent vous être facturées sont celles mises en évidence par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie.

Pour ce qui est du temps de non location durant les travaux éventuels, le bailleur ne peut rien vous demander, c'est à lui d'assumer.